



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hémochromatose

Question écrite n° 25560

### Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'absence de dépistage de masse de l'hémochromatose génétique. En effet, cette maladie qui s'impose aujourd'hui comme un vrai problème de santé publique répondant aux critères de l'OMS relatifs aux maladies nécessitant un dépistage ne trouve pas d'écho en France. Pourtant, sur un plan thérapeutique, l'hémochromatose est la seule maladie génétique pour laquelle il existe un traitement simple, efficace et peu coûteux, puisque son test de dépistage est connu. Il faut également noter que ce dépistage précoce aurait pour conséquence une prise en charge particulièrement légère se limitant à une prise de sang par an et à quelques soustractions sanguines, sans examen agressif ni coûteux. Il souhaiterait savoir si le ministère souhaite mettre en place rapidement cette procédure de dépistage.

### Texte de la réponse

L'hémochromatose HFE 1 est une affection qui est suivie par les services du ministère chargé de la santé depuis plusieurs années, tant par son dépistage que par sa prise en charge. La Haute Autorité en santé (ex-Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé) a été saisie dès le milieu des années 1990 afin de rédiger des recommandations concernant le dépistage de la maladie. À trois reprises (octobre 1995 - juin 1999 - avril 2004) la Haute Autorité en santé a considéré comme injustifié le dépistage de masse. L'information des médecins est réalisée via les sociétés savantes spécialisées. La Haute Autorité en santé a été également saisie de la prise en charge de la maladie, notamment à domicile. Les recommandations correspondantes devraient être publiées en 2006 et seront relayées auprès des médecins via les sociétés savantes et les organismes de formation médicale continue. Le grand public et les personnes atteintes seront informés par les associations de malades.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yvan Lachaud](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25560

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 septembre 2003, page 7412

**Réponse publiée le :** 18 octobre 2005, page 9781